

CODE D'ETHIQUE PROFESSIONNELLE



Présentation des politiques et des directives fondamentales du groupe servant de guide à nos relations internes et avec nos partenaires.

De plus amples informations et des règles complémentaires sur des domaines d'activités spécifiques figurent dans les documents [Politiques du Groupe](#)¹ et [Directives du Groupe](#)², ainsi que dans les directives locales.

¹ Politiques du Groupe:

http://internal.ericsson.com/page/hub_inside/company/management_and_control/group_policies/index.jsp

² Directives du Groupe:

http://internal.ericsson.com/page/hub_inside/company/management_and_control/group_directives/index.jsp

Table des matières

Lettre du Président	4
Nos principes directeurs	5
Nos responsabilités en matière de conformité	6
Signalement des infractions	6
Respect de la dignité des employés et protection des droits de l’homme	7
Respects des lois, règles et réglementations	8
Communications et informations financières	9
Gestion des conflits d’intérêts	10
Protection et utilisation correcte des actifs de la société	12
Protection de l’information	13
Protection de l’environnement	14
Nos obligations en tant que salarié-citoyens responsables	15



Lettre du Président

Chers collègues,

L'intégrité et l'éthique professionnelle ont depuis toujours caractérisé les pratiques commerciales d'Ericsson. Des valeurs telles que la confiance et la loyauté sont profondément enracinées dans notre culture d'entreprise. La qualité de nos relations internes entre collègues et de nos rapports avec nos partenaires revêt pour nous une importance fondamentale. En faisant preuve d'une forte intégrité et en adoptant des comportements conformes à l'éthique, nous conserverons la confiance de nos clients.

Tous nos collaborateurs doivent connaître et respecter les règles et les directives énoncées dans notre Code d'Éthique Professionnelle. En consultant et en appliquant ce Code d'Éthique Professionnelle dans le cadre de vos activités professionnelles quotidiennes, chacun de vous participe à notre effort commun: veiller à ce que les principes du Code président à la conduite de nos activités quotidiennes.

Carl-Henric Svanberg
Président Directeur Général
Mai 2006

Nos principes directeurs

Au sein d'Ericsson, nous nous engageons à maintenir le plus haut niveau d'intégrité et d'éthique dans la conduite des affaires. L'intégrité et l'éthique ont de tout temps caractérisé la manière dont nous exerçons notre métier. Ce sens élevé de l'intégrité est crucial pour maintenir des valeurs telles que la confiance et la crédibilité vis-à-vis de nos clients, partenaires, employés, actionnaires et autres intervenants.

Créer un environnement de transparence dans la conduite des affaires est une priorité pour chacun d'entre nous. Notre Code d'Éthique Professionnelle représente l'engagement que nous avons pris d'agir avec sincérité et honnêteté dans le cadre de nos actions et de nos communications sur le marché.

Nous attendons de la société qu'elle soit gérée selon les principes énoncés dans ce Code et nous attendons de nous tous, membres du Conseil d'Administration, cadres ou employés, d'être responsables du respect de ces normes.

Notre Code d'Éthique Professionnelle énumère des règles qui définissent nos propres responsabilités, tant individuelles que collectives, ainsi que celles vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et de nos partenaires, notamment :

- Le respect des lois nationales, règles et réglementations (dont les lois sur le délit d'initié)
- La protection des informations confidentielles et protégées, y compris celles de nos clients et de nos fournisseurs
- La protection et l'utilisation correcte des actifs de la société
- Le respect de la dignité de chaque employé et la protection des droits de l'homme
- La gestion des conflits d'intérêts
- La publication complète, sincère, précise et compréhensible, en temps opportun, des rapports financiers et d'autres communications publiques
- La protection de l'environnement
- Le signalement des comportements illicites ou non conformes à l'éthique



Nos responsabilités en matière de conformité

Chacun de nous a le devoir de consulter et d'appliquer ce Code, de se conformer aux lois en vigueur et de respecter les politiques et les directives du groupe Ericsson. Le non-respect pourra se traduire par une mise en cause de la responsabilité civile et/ou pénale des personnes impliquées, et entraîner l'application de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous avons attribué des responsabilités supplémentaires à nos managers. Ils doivent montrer, par leur comportement, toute l'importance de ce devoir de conformité. Montrer l'exemple est primordial tout comme être disponible vis-à-vis des employés lorsqu'ils ont des questions d'éthique à soumettre ou souhaitent signaler d'éventuelles infractions.

Les dirigeants doivent veiller à l'application du Code en prenant, en cas de besoin, les mesures disciplinaires appropriées. Les managers ne doivent pas feindre d'ignorer des comportements non conformes à la déontologie.

Des dispenses d'observation de ce Code d'Ethique Professionnelle pourront être consenties au cas par cas, et uniquement dans des circonstances exceptionnelles. Elles ne pourront être accordées aux employés que par un membre du Groupe Management. Toute dispense d'observation de ce Code délivrée à l'un de nos administrateurs, au PDG ou à d'autres cadres supérieurs ayant des responsabilités de communication d'informations financières ne pourra être accordée que par notre Conseil d'Administration ou par le comité compétent de celui-ci.

Signalement des infractions

Vous êtes encouragés à signaler de bonne foi tout comportement qui vous paraît constituer une infraction aux lois ou au Code d'Ethique professionnelle à votre supérieur hiérarchique selon la procédure locale applicable. Si votre supérieur hiérarchique a participé à la tenue du comportement que vous souhaitez signaler, n'est pas en mesure d'intervenir efficacement ou n'a pas répondu de manière appropriée à vos attentes, vous pouvez signaler le comportement en question à un responsable de niveau plus élevé ou utiliser la procédure et les modalités locales. Les managers ont l'obligation d'examiner attentivement tous les cas qui leur sont soumis et de s'efforcer de les régler de manière satisfaisante, dans le respect des règles de déontologie, des valeurs de notre Groupe et conformément aux lois et aux règlements locaux.

Si vous vous posez des questions dans les domaines comptables et d'audits financiers internes, incluant tout doute au sujet de la régularité de certaines opérations comptables, de contrôles internes de la comptabilité ou d'audits financiers internes, effectués par des personnes traitant de la comptabilité ou réalisant des audits financiers internes, vous pouvez également en faire part suivant le dispositif d'alerte professionnel décrit sur la page [Signalement des Infractions](#)¹ sur Inside.

Aucune forme de discrimination ou de sanctions disciplinaires à l'encontre d'employés qui auront signalé de bonne foi des infractions réelles ou présumées ne sera tolérée par Ericsson.

¹ http://internal.ericsson.com/page/hub_inside/support/security/incident_reporting/rep_viol.jsp



Respect de la dignité de chaque employé et la protection des droits de l'homme

Afin d'assurer la protection des droits de l'homme et de promouvoir des conditions d'embauche équitables, des conditions de travail saines et sûres, une gestion responsable des problèmes d'environnement et des règles d'éthique rigoureuses, notre Code de conduite sera appliqué à toutes les opérations de production, de fourniture et de support des produits et services Ericsson, et ce dans le monde entier.

Toute personne employée d'Ericsson doit voir reconnaître ses droits fondamentaux et ne pas être forcée à subir une forme quelconque de harcèlement physique ou moral sur son lieu de travail. Tous les employé-s sont libres d'adhérer de leur plein gré et sans contrainte aux associations de leur choix et ont le droit de participer ou d'être représentés à des négociations collectives. Ericsson refuse le travail des enfants.

Aucun employé ne doit être victime d'aucune forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, la situation de famille, la grossesse, la religion, l'opinion politique, la nationalité, l'origine ethnique, l'origine ou la situation sociale, un handicap physique ou mental, l'âge ou la participation à une association.

Tous les employés doivent connaître les principales dispositions de leur contrat de travail. Nous préconisons que les employés qui ont les mêmes niveaux d'expérience, de rendement et de qualification et exercent les mêmes activités dans des conditions de travail comparables perçoivent le même salaire.

La santé des salariés et la sécurité des personnes sur le lieu du travail sera toujours une de nos priorités. Cela s'applique à tous les aspects des conditions de travail, tels que l'étiquetage et la manipulation des produits chimiques, le niveau de bruit, la température, la ventilation, l'éclairage, et la qualité d'accès aux installations sanitaires.

Ericsson adhère au **Pacte Mondial des Nations Unies**¹, initiative qui cherche à faire progresser les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Afin que cet engagement soit perçu clairement par tous nos employés, tous nos fournisseurs, tous nos clients et tous nos autres partenaires, notre Code de conduite est fondé sur les dix principes du Pacte Mondial et peut être consulté par tous sur **le site web d'Ericsson**².

Nos fournisseurs et leurs sous-traitants seront tenus de se conformer au Code de conduite et de s'assurer qu'il est effectivement respecté.

¹ <http://www.unglobalcompact.com>

² http://www.ericsson.com/ericsson/corporate_responsibility/society/code_conduct.shtml



Respects des lois, règles et réglementations

Ericsson s'engage à se conformer aux lois et réglementations applicables à son activité. Lors de l'exercice de vos fonctions chez Ericsson, vous pouvez être confronté(e) à toutes une série de problèmes juridiques. Il est de la responsabilité de chaque employé de demander des conseils appropriés sur les exigences légales en vigueur et sur toute question d'ordre juridique.

Transactions commerciales internationales – Des textes législatifs et réglementaires spécifiques s'appliquent à notre participation sur le marché international. Les employés qui sont impliqués dans des actions commerciales internationales doivent être parfaitement au courant des lois et réglementations étrangères et nationales applicables et doivent les respecter. Les employés d'Ericsson qui participent à des transactions commerciales internationales doivent, par exemple, être au courant de la réglementation en vigueur en matière d'exportation et d'importation, des dispositions anti-boycott, des embargos commerciaux imposés et des sanctions infligées.

Anti-trust – Ericsson s'attache à promouvoir une concurrence loyale. La concurrence loyale est à la base de la croissance de l'activité économique et de l'innovation. Tous les employés devront exercer une concurrence sur le marché libre avec la plus grande énergie et de la manière la plus constructive possible, mais toujours en respectant les lois des pays où Ericsson opère. Les questions relatives à la réglementation de la concurrence et des concentrations doivent être traitées en concertation avec la Direction Juridique du Groupe, laquelle est chargée de gérer et coordonner ces questions, notamment lorsque des juridictions ou toute autre autorité ont été saisies.

Comptabilité et communication des états financiers – Ericsson est tenue de se conformer à un certain nombre de principes et de normes comptables particulièrement stricts, de divulguer des informations financières exactes et complètes et de disposer des moyens de contrôles et des procédures internes appropriés lui permettant de vérifier que la présentation des comptes et des états financiers sont effectivement conformes aux lois et aux réglementations applicables et aux conditions d'admission et de négociations sur les marchés boursiers. Vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour soutenir les efforts de la société dans ce domaine.

Délit d'initiés – Tous les employés d'Ericsson doivent agir strictement en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de délit d'initiés et de conseils boursiers.

Il vous est formellement interdit d'acheter ou de vendre, directement ou indirectement, des titres d'une quelconque société cotée en bourse, dont ceux d'Ericsson, lorsque vous êtes en possession d'informations privilégiées sur cette société, ou de communiquer de telles informations à des personnes internes ou externes à Ericsson, y compris des membres de votre famille ou des amis, ou vos collègues qui n'ont pas besoin de telles informations pour effectuer correctement leur travail chez Ericsson.

Les "informations privilégiées" sont des informations non accessibles au public qui sont de nature à influencer de façon sensible les cours des titres qui en constituent l'objet.



Communication et informations financières

Il est important que vous ayez une connaissance précise des performances opérationnelles et financières de votre unité afin d'augmenter votre implication dans les initiatives d'amélioration, ceci dans le respect de la politique de divulgation des états financiers d'Ericsson et des prescriptions légales, telles que celles énoncées dans les textes relatifs aux délits d'initié, à l'introduction de titres en Bourse et à la présentation des états financiers des marchés boursiers et les règles définies par les organes de contrôle des marchés financiers. L'obligation de se conformer à ces exigences définit la méthode selon laquelle doivent être traitées les informations importantes pouvant influencer les cours des titres. Vis-à-vis des tiers, tous commentaires sur les performances financières et les perspectives ne pourront être effectués que par des porte-parole officiels, autorisés conformément aux dispositions de la directive relative aux porte-parole, et seront réalisées de façon conjointe avec les actions soutenues par la Direction de la Communication du Groupe.

Les porte-parole autorisés ont pour mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers. Vous ne devez pas - au nom de la société - d'Ericsson ou de ses opérations à des représentants des médias, à des investisseurs, à des analystes financiers ou autres, à des consultants externes, dans des espaces de discussion sur Internet ou dans de quelconques autres réunions publiques, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de la Direction de la Communication du Groupe.

Les employés qui interviennent dans présentation des états financiers devront toujours effectuer une divulgation complète, sincère, précise, en temps opportun et compréhensible lors des rapports et autres documents qu'Ericsson devra déposer ou soumettre aux organismes publics, aux autorités compétentes ou lors de toute autre communication publique.



Gestion des conflits d'intérêts

Au sein d'Ericsson, toutes décisions commerciales doivent reposer sur les meilleurs intérêts du groupe plutôt que sur des considérations ou des relations personnelles. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un événement personnel interfère dans l'exercice du jugement indépendant d'un employé ou influence ce jugement alors qu'il doit servir au mieux les intérêts d'Ericsson. Nous devons éviter des situations dans lesquelles nos intérêts personnels peuvent ou semblent entrer en conflit avec les intérêts du Groupe.

Il convient d'en être conscient, tout particulièrement dans les situation suivantes:

Opportunités commerciales – Vous ne devez pas tirer profit, à titre personnel, d'opportunités commerciales découvertes dans le cadre de l'exercice de vos fonctions chez Ericsson, si celles-ci peuvent nuire aux intérêts d'Ericsson. Il vous est également interdit d'utiliser des biens ou des informations appartenant à Ericsson, voire votre fonction même chez Ericsson, pour en tirer un gain personnel.

Autre activité – Toute activité exercée à l'extérieur d'Ericsson, avec ou sans rémunération, ne doit pas nuire aux performances de votre poste chez Ericsson. Vous ne devez pas vous impliquer dans des initiatives commerciales externes qui peuvent empiéter sur votre temps de travail et détourner votre attention des responsabilités qui vous incombent ou qui nécessitent de travailler pendant les heures de travail consacrées à Ericsson. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, vous devez refuser toute offre d'emploi qui pourrait vous être faite par toute société de télécommunications ou par tout fournisseur, tout sous-traitant, tout mandataire, tout client ou tout concurrent d'Ericsson.

Membres de conseils d'administration et autres adhésions extérieures – La participation à un conseil d'administration ou à un organe similaire d'une entreprise à but lucratif ou d'une agence gouvernementale n'est pas autorisée si elle crée un conflit d'intérêts. Si vous souhaitez occuper de telles fonctions en dehors du Groupe, vous devez au préalable demander et obtenir l'accord de votre supérieur hiérarchique. La participation au conseil d'administration d'une société sans but lucratif ou d'une organisation communautaire ne nécessite une autorisation préalable que si elle peut être à l'origine d'un conflit d'intérêts avec Ericsson.

Activités politiques – Ericsson n'apportera aucune contribution financière ni soutien, directement ou indirectement, à des partis politiques, comités de soutien, organismes publics ou à des politiciens individuels. Vous ne devez pas apporter quelque contribution que ce soit à un partie politique pour le compte d'Ericsson ou en utilisant des fonds ou des ressources de l'entreprise.

Dons, prestations, remboursements et frais de représentation – Toute personne employée d'Ericsson s'interdit d'accepter des dons, prestations, remboursements et frais de représentation de la part de tiers ou de les offrir à des tiers si ces dons, prestations, remboursements ou frais de

représentation constituent une violation des lois, ou peuvent affecter ou sembler affecter le jugement professionnel dans le cadre de l'exécution des travaux ou obligations respectifs pour le compte d'Ericsson ou d'un tiers.

Pots-de-vin, dessous-de-table, etc – Il est interdit, de demander, directement ou indirectement, d'offrir ou de donner tout type de pot-de-vin, de dessous-de-table ou tout autre avantage illicite ou non conforme à la déontologie, à des employés ou à d'autres représentants ou associés d'Ericsson ou à un tiers, tout comme il est interdit d'en accepter de ceux-ci. Toute offre ou tout arrangement de cette nature devra être signalé immédiatement à la direction du groupe.

Divulgarion de conflits d'intérêts – Ericsson vous demande d'informer de toute situation ou transactions susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts. Si vous pensez que vous êtes impliqué dans une transaction ou dans tout autre accord qui présente un conflit d'intérêts, vous devez le signaler à votre manager ou à la Direction Juridique. Votre manager et la Direction Juridique du Groupe, agissant en concertation avec vous, détermineront alors s'il existe vraiment un conflit d'intérêts et, le cas échéant, la meilleure façon de le résoudre. Certes, toutes les transactions ou autres opérations susceptibles de créer des conflits d'intérêts ne sont pas interdites d'office. Néanmoins, certaines d'entre elles peuvent se révéler inopportunes et, dans le cas où des cadres de direction seraient impliqués, nécessiter l'approbation du comité d'audit du Conseil d'Administration ou de l'assemblée générale.



Protection et utilisation correcte des actifs de la société

Ericsson possède une grande variété d'actifs, parmi lesquels des biens corporels, incorporels et les droits de propriété intellectuelle. Vous êtes responsable de la protection des actifs d'Ericsson qui vous sont confiés et vous devez, de manière générale, aider à les protéger. Pour ce faire, vous devez connaître et comprendre les directives de sécurité d'Ericsson. Vous devez être vigilant(e) et signaler au service de la sécurité ou à votre manager toute perte ou tout risque de perte des biens d'Ericsson dès que ces risques sont portés à votre attention.

Vous trouverez ci-dessous des instructions sur le traitement interne et externe des informations, les systèmes de communication et droits de propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle – Le droit de propriété intellectuelle concerne une série de biens, par exemple des programmes informatiques, des documents techniques et des inventions. Certains droits de propriété intellectuelle font l'objet ou pourront faire l'objet d'un système de protection spécial par le biais d'un copyright, d'un brevet, d'un droit de marque de fabrique, etc.

La propriété intellectuelle représente un bien essentiel pour Ericsson et doit être traitée avec la plus grande attention. Vous devez suivre ou demander, en cas de doute, toute instruction vous permettant de protéger ce bien essentiel.

Tous les actifs de propriété intellectuelle que vous pourriez créer dans l'exercice de vos fonctions seront transférés et cédés à Ericsson, de plein droit, en vertu de votre contrat de travail et/ou aux termes d'un accord ad hoc, sauf dans les cas expressément prévus par des conventions internationales, des lois applicables ou l'accord que vous aurez conclu avec Ericsson.

Utilisation des systèmes de communication d'Ericsson – Les systèmes de communication d'Ericsson, parmi lesquels les connexions à Internet, devront être utilisés exclusivement dans le cadre des activités d'Ericsson ou à toute autre fin connexe autorisée par votre direction, par la directive applicable du Groupe ainsi que par toutes autres instructions. Vous pourrez toutefois les utiliser à d'autres fins particulières expressément autorisées par votre supérieur hiérarchique ou par une directive du Groupe, voire conformément à des instructions préalablement imparties. Veillez à suivre en permanence les instructions qui vous sont données concernant l'utilisation des mots de passe et des codes PIN qui vous sont attribués.

Parmi les cas d'utilisation inacceptable des systèmes de communication d'Ericsson, citons le traitement, l'envoi, la récupération, la consultation, l'affichage, la sauvegarde, l'impression ou la diffusion de documents et d'informations de nature frauduleux, harcelants, menaçants, illégaux, racistes, à connotation sexuelle, obscènes, intimidants, diffamatoires, ou, de manière plus générale, incompatible avec un comportement professionnel.

Si vous quittez Ericsson – Si vous quittez Ericsson vous avez l'obligation de restituer tous les biens qui appartiennent à la société, notamment tous les documents et autres supports qui contiennent des informations protégées d'Ericsson. Vous restez lié à des restrictions quant à l'utilisation et la divulgation d'informations protégées d'Ericsson.



Protection de l'information

Protection des informations confidentielles et protégées d'Ericsson, y compris celles de nos clients et de nos vendeurs

Les employés d'Ericsson ont accès non seulement à des informations qui appartiennent à Ericsson, mais aussi, parfois, à des informations qui appartiennent à des tiers. Ces informations peuvent concerner des données financières, des business plans, des informations techniques, des informations relatives à des employés ou à des clients, ou toute autre information. Toute consultation, utilisation ou divulgation non autorisée de ces informations est susceptible de causer un préjudice soit à Ericsson soit au tiers concerné. Vous ne devez donc consulter, utiliser ou divulguer de telles informations que si vous êtes autorisé à le faire. En cas de doute sur l'autorisation requise, vous devez demander des instructions.

Voici quelques règles qui vous aideront à protéger les informations confidentielles:

1. Ne divulguer à personne des informations qui n'ont pas été rendues publiques par Ericsson, sauf s'il s'agit de:
 - (I) personnes travaillant pour Ericsson qui ont accès à ce type d'informations disponibles dans l'exercice de leurs fonctions et peuvent justifier qu'ils ont besoin de les connaître;
 - (II) à toute autre personne dûment autorisée par Ericsson à en recevoir communication;
 - (III) ou aux personnes auxquelles vos fonctions vous font obligation de les communiquer.
2. Vous ne devez pas, ni directement ni indirectement, consulter, dupliquer, reproduire ou utiliser des informations protégées autrement que dans le cadre de l'accomplissement de vos obligations et de vos travaux pour le compte d'Ericsson.
3. Si l'utilisation ou le traitement injustifié d'informations confidentielles sont portés à votre connaissance, vous devez en avvertir rapidement votre manager et coopérer entièrement avec Ericsson pour protéger ces informations.
4. Vous ne devez pas stocker des informations appartenant à Ericsson sur des ordinateurs privés ou sur d'autres supports non fournis par Ericsson..
5. Si dans le cadre de l'accomplissement d'une mission qui vous a été confiée par Ericsson vous êtes obligé d'emporter certaines informations hors des locaux d'Ericsson, vous devez restituer ces informations au terme de votre mission. Vous ne devez pas stocker des informations à votre domicile ou en tout autre endroit.



Protection de l'environnement

La protection de l'environnement est un des soucis majeurs d'Ericsson et de ses partenaires. Depuis de nombreuses années, Ericsson met en œuvre une politique visant à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. L'objectif principal du Groupe concernant l'environnement est de réduire la consommation d'énergie de ses produits et de proposer à ses clients des produits présentant les meilleurs taux de rendement énergétique du marché.

Le système de gestion environnementale est basé sur la norme ISO 14001 et intégré dans le Système de Management du Groupe Ericsson. Les bonnes performances globales d'Ericsson dans le domaine de l'environnement ont été rendues possibles par l'application de la Politique en matière d'Environnement du Groupe au titre de laquelle Ericsson s'engage à :

- sensibiliser toujours davantage ses salariés aux problèmes de l'environnement
- améliorer sans relâche nos performances environnementales
- respecter nos obligations légales en matière de protection de l'environnement et, si possible, faire encore mieux
- nous appuyer sur des techniques fondées sur le cycle de vie
- appliquer la "stratégie de conception écologique" pour obtenir des résultats réels
- collaborer avec toutes les composantes de la chaîne d'approvisionnement afin d'éviter tous risques environnementaux
- communiquer activement avec tous nos partenaires afin d'obtenir un retour d'information efficace et constructif

Il vous incombe de traiter les questions relatives à l'environnement de manière professionnelle, mais aussi d'aider Ericsson à développer et à mettre en place des activités associées contribuant à la mise en œuvre d'une industrie respectueuse de l'environnement.



Nos obligations en tant que salarié-citoyens responsables

Nous nous efforçons d'être des citoyens responsables dans les milieux où nous exerçons une activité. Ceci implique que nous soyons attentifs aux problèmes de société et d'environnement et que nous apportions des réponses adéquates et précises aux demandes de nos partenaires.

Ericsson, leader mondial de l'industrie des télécommunications, est convaincue que les produits et les services qu'elle propose sont susceptibles d'apporter des avantages importants à l'ensemble de la société. Parallèlement, il est important qu'Ericsson agisse de manière socialement et moralement responsable. Nous sommes soucieux des intérêts de tous ceux qui concourent à la fabrication de nos produits et soutiennent, dans le monde entier, nos produits et nos services. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer notre productivité et minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement dans tous les pays dans lesquels nous opérons.

Il est indispensable que la marque Ericsson soit associée en permanence au respect des droits de l'homme, à l'égalité et à la sécurité des travailleurs et à des activités respectueuses de l'environnement.

Ericsson soutient le Pacte Mondial des Nations Unies¹, initiative qui cherche à faire progresser les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

¹ <http://www.unglobalcompact.com>

Ericsson prépare l'avenir des communications Internet Mobile et Large Bande en s'appuyant sur son leadership technologique. En proposant des solutions innovantes dans plus de 140 pays, Ericsson participe à la création de sociétés de télécommunications parmi les plus performantes au monde.